

## **AFFAIRE 2005/06/02**

### **Budget 2006**

Le présent budget découle du Plan à Moyen Terme adopté par le conseil d'administration le 11 octobre 2005 et du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 15 novembre 2005. Lors de ce débat d'orientations budgétaires, 2 points essentiels ont été mis en avant. En premier lieu, une certaine rupture dans l'évolution des recettes horaires, ce qui incite à une certaine prudence et, en second lieu, la nécessité de réaliser en 2006 un niveau de dépenses à la fois ambitieux mais raisonnable en s'inscrivant bien évidemment dans la logique de la programmation énoncée dans le Plan à Moyen Terme.

La présente délibération commente le budget 2006 remis en annexe de la présente. Pour une meilleure analyse, le budget est accompagné d'une présentation complémentaire permettant une lecture du budget 2006 au regard du budget primitif 2005 auquel a été ajouté les 3 décisions modificatives de l'exercice 2005 ainsi que les virements de crédit effectués.

Certains intitulés de compte retenus en 2005 n'ont pas été repris exactement sous les mêmes articles en 2006, du fait d'un problème de logiciel indépendant de la régie. Aussi, pour plus de lisibilité, l'annexe reprend, pour toutes les inscriptions budgétaires 2005, des numéros de compte strictement identiques à ceux de l'exercice 2006.

Globalement, la section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à 15 479 608,53 € H.T, alors que la section d'investissement est en suréquilibre, les recettes s'élevant à la somme de 10 798 702,53 € pour une dépense de 10 536 874 €.

## **I – COMMENTAIRES SUR LA SECTION D'EXPLOITATION**

### **1.1 – Recettes d'exploitation**

Le chapitre 70 «vente et prestations de service » s'élève à un montant de 9 495 000 € à comparer à une somme de 9 262 843 € inscrite au budget 2005. Si l'on tient compte de la décision modificative n° 3, qui a revu à la hausse de 124 000 € le chapitre 70, la variation d'un exercice à un autre est de 1,15 %. Il s'agit là d'une approche prudente prenant acte de l'évolution défavorable des recettes horaires sur les derniers mois de l'exercice 2005. De ce fait, les recettes horaires sur la base du ticket moyen des derniers mois avec une hypothèse de hausse de la variation de la fréquentation de 1,5 %, conduirait à des recettes horaires d'un montant de 5 262 000 €.

Les recettes abonnement évoluent quant à elles globalement de façon plus favorable en tenant compte notamment de 2 facteurs favorables et d'un facteur défavorable :

- revalorisation tarifaire,
- augmentation des quotas résidents qui sur les parcs de l'hypercentre et pour certains parcs du centre offrent des perspectives significatives d'augmentation des abonnements résidents,
- mais également des risques de résiliation d'abonnements permanents, du fait que les grands comptes s'inscrivent résolument dans une démarche de réduction du nombre d'abonnements (PDE adoptés ou à venir).

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » progresse sensiblement du fait :

- que le taux d'occupation du centre commercial Mériadeck par les commerçants devrait être supérieur ce qui laisse escompter une redevance de 730 000 €,
- que les redevances d'occupation (occupation d'espaces pour réalisation de publicité) devraient évoluer positivement,
- et du niveau des titres restaurant délivrés, les salariés optant plutôt pour cette formule que par les primes de panier.

Le chapitre 76 relatif aux produits financiers progresse significativement avec une prévision de 87 000 € alors que ceux-ci peuvent être estimés sur l'exercice 2005 à une somme de 52 000 €. Les produits financiers restent évalués de façon très prudente alors même que le plan de trésorerie de PARCUB fait état d'une progression significative des liquidités disponibles.

Le chapitre 77, relatif aux produits exceptionnels, correspond strictement et uniquement à la subvention attendue de la Communauté Urbaine en compensation des dotations aux amortissements sur les investissements qu'elle a elle-même réalisés et transférés à PARCUB. A noter que cette subvention est inférieure de 305 000 € à la dotation aux amortissements qui devra être constatée sur les investissements réalisés par la CUB. De plus, il convient d'ajouter que cette estimation tient compte de l'évaluation de nouveaux investissements qui seront transférés par la CUB en 2006. Il s'agit des derniers travaux qui ont été réalisés sous la responsabilité de la CUB sur les parcs Victoire et Gambetta.

Le chapitre 78 correspond uniquement aux reprises sur provisions pour grosses réparations pour un montant identique aux dépenses de grosses réparations prévues en 2006.

Le chapitre 79 « transfert de charges » est de 70 000 €. Il s'agit des remboursements effectués par la Sécurité Sociale en compensation des arrêts maladie et pour accidents du travail.

## **1.2 – Dépenses de la section d'exploitation**

### **1.2.1 – Chapitre 11 «charges à caractère général»**

D'un montant de 4 969 480 €, le chapitre 11 est d'un montant très proche du budget primitif 2005. Si l'on tient compte des DM effectuées en 2005, le chapitre 11 est en progression, par rapport au BP 2005 amendé par 3 DM, de 615 153 €, soit 14 %.

Les charges liées aux consommations de fluides restent comparables.

La hausse, par rapport au budget primitif 2005 modifié par les 3 décisions modificatives de l'exercice 2005, provient essentiellement des dépenses pour grosses réparations. Elles sont estimées à 1 293 610 €. Toutefois, il convient de rappeler, pour une bonne analyse, que les dépenses de grosses réparations étaient initialement prévues au budget 2005 pour un montant de 1 555 763 €. Ce montant n'a pu être exécuté que partiellement du fait d'un décalage en fin d'année de dépenses sur environ 3 mois. Le budget 2006 intègre donc une partie des dépenses pour grosses réparations prévues initialement au budget 2005. Cela étant, si l'on se réfère au PMT et sur les exercices 2005 et 2006, le montant du budget pour grosses réparations devrait s'élever à la somme de 1 580 673 € alors que le PMT prévoyait pour ces 2 années une dépense estimée à 1 917 300 €. Cette moindre réalisation, qui s'explique aussi par une politique achats qui met l'accent sur le meilleur rapport qualité/prix, devrait conduire en 2007 à réaliser un niveau de dépenses plus important que prévu au PMT qui prévoyait sur cet exercice une baisse du rythme des dépenses de grosses réparations. Le PMT fait mention d'une dépense de 650 000 € en 2007.

En synthèse sur ce point, il convient de retenir que le programme de grosses réparations ambitionné en 2005-2006-2007 demeure réalisable.

Pour ce qui est des sommes liées aux contrats de maintenance, il est à noter qu'elles baissent en 2006 alors que des efforts importants ont déjà été réalisés depuis le début de la régie.

A noter par ailleurs, que l'achat de peinture d'un montant de 130 000 €, montant certes en valeur assez réduit par rapport à d'autres postes de dépenses, permettra de réaliser de très importants travaux de peinture en interne. Cela sera effectué en cohérence avec le renforcement des effectifs du service Technique, réalisé peu de temps après la création de la régie, afin de traiter l'essentiel des travaux de remise en peinture en interne, cela conformément aux orientations énoncées dans le PMT.

A noter que le poste 6231 « annonces et insertions » passe de 2 000 € en 2005 à 50 000 € en 2006 afin de mener les actions de communication nécessaires pour la bonne politique commerciale de PARCUB.

### **1.2.2 – Chapitre 12 « charges de personnel »**

Ce chapitre par rapport au budget primitif 2005 d'un montant comparable (6 080 490 € pour 6 031 881 €) alors que les dépenses de personnel peuvent être évaluées sur l'exercice 2005 en tenant compte des DM et des virements de crédit à 6 021 881 €. Ce poste est absolument essentiel, il est équivalent à 58,9 % du total des chapitres 70 et 75 qui correspondent au chiffre d'affaires de PARCUB.

Pour ce qui est du personnel intérimaire, de budget à budget, le poste progresse de 12 880 € pour une prévision budgétaire 2006 de 438 000 €. Il est à noter que compte tenu de la DM n° 3 de l'exercice 2005, et pour les raisons explicitées dans cette dernière, ce poste devrait s'établir à 507 120 € en 2005. La prévision budgétaire 2006, devrait permettre de faire face à une prévision d'absentéisme en rapport avec l'augmentation constatée en 2005, sachant qu'il est rappelé que l'absentéisme est pour partie compensé par des remboursements de la Sécurité Sociale.

La progression de la masse salariale 2006 est basée sur les points essentiels suivants :

- augmentation comparable à l'inflation,
- prise en compte sur une année entière des transformations de contrats d'intérim en CDI ainsi que le retour d'un agent en congé parental,
- si le budget 2005 avait anticipé une hausse des cotisations qui ne s'est pas produite,

Une hausse des cotisations est prévue en 2006 mais pour un montant nettement inférieur à l'anticipation qui a été retenue en 2005.

### **1.2.3 - Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

D'un montant de 7 500 €, il s'agit exclusivement de la redevance due à la SACEM, du fait de la musique diffusée sur les parkings.

#### **1.2.4 – Chapitre 66 « charges financières »**

Ce chapitre d'un montant total de 33 000 € est en diminution par rapport à l'exercice 2005. Il comprend pour l'essentiel les frais financiers liés à la dette transmise par la CUB à PARCUB. Cette dette sera intégralement remboursée fin 2006. 1 500 € sont inscrits pour faire face aux éventuels frais de compte.

#### **1.2.5 – Chapitre 68 « dotation aux amortissements et aux provisions » : 4 389 138,53 €**

Ce chapitre correspond à 2 types de dépenses. En premier lieu, et pour un montant de 4 078 983,36 €, les dotations aux amortissements qui, pour l'essentiel, sont liées aux investissements transférés par la CUB. En second lieu, la dotation à la provision pour grosses réparations qui se justifie pleinement au regard du programme de réhabilitation. Une somme de 310 155,17 € est inscrite au budget. Il s'agit de fait du différentiel entre l'ensemble des produits d'exploitation et la totalité des autres charges de même nature à l'exception de la dotation à la PGR. Il s'agit en quelque sorte de l'excédent économique dégagé par PARCUB en tenant compte du fait que les dépenses de grosses réparations sont compensées en 2006 en totalité par une reprise sur la dotation qui a pu être constituée depuis la création de la régie.

La dotation prévisionnelle 2006 pourra, comme cela a été le cas en 2005, être ajustée dès lors que l'exercice budgétaire se déroulerait dans les conditions plus favorables que celles prévues au budget primitif. A titre de comparaison, il est utile de préciser qu'en 2005 et compte tenu des décisions modificatives adoptées en 2005 que la dotation aux provisions pour grosses réparations serait de 940 802,22 €. Le conditionnel est ici employé car la dotation aux amortissements 2005 reste à affiner d'où un possible ajustement, qui resterait toutefois limité, par virement de crédit d'ici la clôture de l'exercice.

## **II – COMMENTAIRES SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **2.1 – Recettes de la section d'investissement**

D'un montant total de 10 798 702,53 €, elles correspondent aux chapitres suivants :

#### **2.1.1 – Chapitre 15 – Provisions pour risques et charges**

Comme déjà énoncé dans les commentaires sur les dépenses de la section d'exploitation, une somme de 310 155,17 € est prévue au titre de la provision pour grosses réparations.

#### **2.1.2 – Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

Aucun emprunt n'est prévu, PARCUB de par sa situation de trésorerie étant parfaitement à même de faire face à l'ensemble des dépenses d'investissement.

#### **2.1.3 – Chapitre 22 – Immobilisations reçues en affectation**

Une somme de 6 409 564 € figure à ce chapitre pour tenir compte des derniers transferts d'investissement que doit faire la CUB à PARCUB. Cette somme est strictement compensée au titre des dépenses de la section d'investissement.

## **2.1.4 – Chapitre 28 – Amortissements des immobilisations**

D'un montant de 4 078 983,36 €, ce chapitre, par son importance, s'explique pour l'essentiel par le niveau des amortissements que doit constater PARCUB suite aux immobilisations transférées par l'établissement public communautaire. La dotation aux amortissements relatifs aux investissements réalisés par PARCUB s'élève pour sa part à 193 500 €. Il est à préciser que, dans les années à venir, ces dotations seront amené à progresser, du fait du programme de réhabilitation.

## **2.2 – Dépenses de la section d'investissement**

D'un montant total de 10 536 874 €, cette somme se répartit sur les chapitres suivants :

### **2.2.1 – Chapitre 15 – Provisions pour risques et charges : 1 576 610 €**

Ce chapitre correspond strictement à la provision pour grosses réparations. Il s'agit d'une diminution de la provision pour grosses réparations, constituée depuis la création de la régie pour financer à l'euro près les dépenses de grosses réparations inscrites à la section d'exploitation.

### **2.2.2 – Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

Ce chapitre d'un montant de 456 500 € correspond à la fin du remboursement du capital des emprunts souscrits par la CUB sur les parkings transférés à PARCUB.

### **2.2.3 – Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles**

D'un montant de 212 500 €, ce chapitre correspond à 7 500 € de frais d'insertion immobilisables du fait qu'ils se rattachent à des investissements et à 205 000 € pour l'acquisition de logiciels nécessaires à la modernisation des outils de gestion de PARCUB.

### **2.2.4 – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

Ce chapitre d'un montant de 2 081 700 € correspond aux investissements qu'il est prévu de réaliser en 2006. L'importance de cette somme traduit l'accélération du programme de réhabilitation des parkings.

### **2.2.5 – Chapitre 22 – Immobilisations reçues en concession**

D'un montant de 6 409 564 €, cette somme est l'équivalent de la même somme inscrite en recettes d'investissement au titre des dernières immobilisations que devrait transférer la CUB à PARCUB en 2006.

**Les conclusions, mises aux voix sont adoptées à l'unanimité**

**Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 13 décembre 2005.**

**Pour expédition conforme**

**Le président**

**Serge LAMAISON**